Une image contenant texte, Police, logo, Graphique

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **CADRE DE MEMOIRE TECHNIQUE** | | | |
|  | |  |
| **Maître d’ouvrage** | **ASNR** | | |
|  | |  |
| **Opération / Projet** | **Travaux de second œuvre pour les bâtiments de l’ASNR – Zone Ile de France**  **Macro-lot n°2 : « Menuiserie, serrurerie, vitrerie »** | | |
|  | |  |
| **Soumissionnaire** | **……………………………….** | | |

**SOMMAIRE**

Préambule 3

CHAPITRE 1 : méthodologie mise en place pour l’execution deS PRESTATIONS (10 points) 4

CHAPITRE 2 : Moyens HUMAINS pour l’execution des prestations (10 Points) 5

Chapitre 3 : MOYENS techniques POUR L’EXECUTION DES PRESTATIONS (10 points) 7

CHAPITRE 4 : DEMARCHE environnementale mise en place pour L’EXECUtION des prestaions (10 points) 8

# Préambule

Le présent cadre de mémoire technique **doit être rempli obligatoirement par les soumissionnaires**. Il est rappelé que **les critères « valeur technique » et « Développement Durable » seront appréciés uniquement à travers ce mémoire technique et des éventuels documents complémentaires remis.**

Les soumissionnaires doivent impérativement respecter la structure du présent cadre de mémoire technique.

Le mémoire technique et organisationnel devra impérativement être rédigé spécifiquement pour répondre à cette consultation et ainsi être présenté en respectant scrupuleusement l’ordre et le contenu tel que listé dans les articles ci-après.

Toutes les rubriques doivent être renseignées, la non-réponse à une rubrique **entraînant une note de 0** pour cette rubrique.

Cette réponse engage le soumissionnaire, il sera joint en annexe au contrat et pourra donc lui être opposé en cas d’attribution du marché.

Le barème de notation et la pondération figurent aux article 5.2 et 5.3 du règlement de la consultation.

# CHAPITRE 1 : méthodologie mise en place pour l’execution deS PRESTATIONS (10 points)

Dans ce chapitre, le candidat présente la méthodologie déployée pour :

* La réalisation des prestations forfaitaires décrites à l’article 4.2 du CCTP (4 points).
* La réalisation des prestations à bons de commande et la gestion du contrat (interlocuteur réceptionnant la commande, délai d’accusé de réception, modalités de gestion et de traitement du bon de commande, indicateurs qualité de pilotage et de suivi, traitement des non-conformités, procédures éventuelles de contrôle et d’autocontrôle, etc.…), modalités de gestion et garanties apportées pour le respect des délais et le traitement des demandes d’intervention urgentes (3 points)
* La prise en compte de la problématique « amiante » dans l’exécution des travaux (modalités de la prise en compte, nombre de personnes formées à la sous-section 4, fournitures des modes opératoires, etc...) (2 points)
* La prise en compte de la problématique « plomb » dans l’exécution des travaux (1 point)

|  |
| --- |
| *Cadre à compléter par le candidat (5 pages maximum annexes éventuelles comprises)* |

# CHAPITRE 2 : Moyens HUMAINS pour l’execution des prestations (10 Points)

Ce chapitre comporte toute information utile à l’appréciation de l’offre concernant la présentation des moyens humains affectés au contrat.

* Présentation de l’organigramme dédié au pilotage du contrat (3 points),
* Equipe dédiée et rôle des intervenants (management/ pilotage, contact unique de l’ASNR, personne affectée aux prestations forfaitaires et pouvant être mobilisées pour les prestations à bon de commandes par corps d’état : les CV nominatifs doivent impérativement être joint au présent mémoire technique), indication si recours à la sous-traitance (7 points)

Par ces moyens humains, le candidat doit:

* démontrer sa capacité à mettre à disposition de l’ASNR une équipe apte à réaliser les travaux forfaitaires et à bon de commande,
* montrer ses capacités à répondre aux besoins des travaux sur l’ensemble des savoirs faire nécessaires. Préciser les moyens humains qu'il propose pour chaque métier.
* Montrer sa capacité à prendre en charge des travaux avec de la présence d’amiante et plomb.

En cas de sous-traitance, le candidat, présente également, les diplômes, les qualifications des personnes intervenantes et s’engage, avant intervention de fournir, les qualifications et CV des intervenants.

|  |
| --- |
| *Cadre à compléter par le candidat (5 pages maximum annexes éventuelles comprises)* |

# 

# Chapitre 3 : MOYENS techniques POUR L’EXECUTION DES PRESTATIONS (10 points)

Ce chapitre comporte toute information utile à l’appréciation de l’offre concernant la présentation des moyens techniques affectés au contrat.

* Moyens matériels (véhicules, outillages, moyens d’accès en hauteur et levage, etc….) (5 points),
* Moyens de communication (5 points)

Par cette proposition, le candidat doit:

* démontrer sa capacité à mettre à disposition de l’ASNR des moyens techniques aptes à réaliser les travaux,
* montrer ses capacités à répondre aux besoins des travaux sur l’ensemble des savoirs faire nécessaires. Préciser les moyens techniques qu'il propose pour chaque métier,
* Démonter qu’il est en mesure de communiquer efficacement avec l’ASNR,

|  |
| --- |
| *Cadre à compléter par le candidat (3 pages maximum annexes éventuelles comprises)* |

# CHAPITRE 4 : DEMARCHE environnementale mise en place pour L’EXECUtION des prestaions (10 points)

Dans ce chapitre, le soumissionnaire montre la politique environnementale de sa société et sa déclinaison dans le cadre de l’exécution du marché.

Il indique notamment les dispositions prises pour limiter les impacts environnementaux et les nuisances liés à l’exécution des travaux de l’accord-cadre, ainsi que la gestion des déchets (organisation de la collecte, tri et valorisation des déchets générés, prendre en charge les déchets amiante et plomb, bordereau de suivi des déchets), etc.… afin de respecter la clause environnementale prévue dans le CCTP pour la valorisation des déchets.

|  |
| --- |
| *Cadre à compléter par le soumissionnaire (3 pages maximum annexes éventuelles comprises)* |